



4, avenue du Recteur Poincaré
75016 PARIS
Tél : +33 (0)1 40 47 02 82
Fax : +33 (0)1 40 50 29 95
email : a.hqe@assohqe.org
www.assohqe.org

CONTACTS ET LIENS UTILES

AFNOR Certification

116 avenue Aristide Briand - BP 40 - 92224 BAGNEUX CEDEX
Tél : +33 (0)1 46 11 37 00
Fax : +33 (0)1 46 11 39 40
Pour toute question sur la marque NF ou sur les autres certifications délivrées par AFNOR Certification : certification@afnor.org
Pour toute question sur le site officiel de la marque NF : marque-nf@afnor.org

ORGANISMES EN CHARGE DE LA CERTIFICATION NF-DÉMARCHE HQE

Pour les bâtiments tertiaires et les équipements publics :

Certivéa

4, avenue du Recteur Poincaré - 75016 PARIS
Tél : +33 (0)1 40 50 29 09 - Fax : +33 (0)1 40 50 29 95
www.certivea.fr

Pour les maisons et collectifs en secteur groupé :

Cerqual

136, Boulevard St-Germain - 75006 PARIS
Tél : +33 (0)1 42 34 53 26
www.cerqual.fr

Pour les maisons individuelles en secteur diffus :

Cequami

4, avenue du Recteur Poincaré - 75782 PARIS CEDEX 16
Tél : +33 (0)1 44 96 52 50
www.cequami.fr



4, avenue du recteur Poincaré
75016 PARIS
Cellule Coordination / Administration
Tour Europa
101, allée de Délors
34000 MONTPELLIER
Tél : +33 (0)4 67 83 94 01
www.effinergie.org

Avec le soutien de



WINNING - Brochure réalisée par l'imprimeur spécialisé imprim'net* - 09/10 - Photo de couverture : iCADE - McDonald - Floris-Allemade

Certification
de la Démarche HQE
et Label
BBC EFFINERGIE

Prouver les performances
énergétiques et environnementales
de vos bâtiments tertiaires !



4, avenue du Recteur Poincaré
75016 PARIS
Tél : +33 (0)1 40 50 29 09 - Fax : +33 (0)1 40 50 29 95
email : certivea@certivea.fr - www.certivea.fr





Michel Havard
Président de l'Association HQE

L'Association HQE a été créée par et pour les donneurs d'ordres et les professionnels de la construction et de l'aménagement. Ce sont eux qui la font vivre au quotidien. Elle est un lieu privilégié de rencontres, d'échanges et de liens, avec une totale ouverture d'esprit, au service de la construction et de l'aménagement durables. Acteur pionnier de la qualité environnementale des bâtiments en France et à l'international, l'Association continue à anticiper les besoins et poursuit activement ses travaux en développant des outils adaptés pour les territoires et pour l'évaluation des performances mais aussi en poursuivant la formation des acteurs et la diffusion des bonnes pratiques. Son champ d'actions porte sur la réduction des impacts environnementaux, tout en intégrant les questions de confort, et de santé sans oublier les fondamentaux comme la sécurité, l'accessibilité... ou la faisabilité économique. Profondément à l'écoute des acteurs du marché et du terrain, elle déploie ses missions dans une logique d'amélioration continue et de culture du résultat.

Michel Havard



L'Association HQE accompagne les professionnels, experts et donneurs d'ordre en anticipant et initiant la réflexion, en faisant évoluer le niveau d'excellence et en portant l'intérêt général du secteur au niveau national, européen et international. Pour ce faire, elle propose et fait évoluer des cadres de référence, mutualise les connaissances, forme les pro-

fessionnels et incarne ses valeurs auprès des réseaux territoriaux et instances mondiales. Forte d'un savoir faire de plus de 15 ans, reconnue d'utilité publique depuis 2004, l'Association HQE a créé, porté et décline la démarche HQE. Démarche qualité et véritable lien interprofessionnel, celle-ci est la boîte à outil française de la construction et de l'aménagement durables.

En savoir plus : www.assoHQE.org

Jean-Jacques Queyranne
Président d'Effinergie



Créée en mars 2006, l'association Effinergie s'est donnée comme principales missions de développer sur le marché de la construction neuve et rénovée une véritable dynamique afin de générer des bâtiments confortables et performants d'un point de vue énergétique. Elle a su développer des référentiels et des outils, fédérer tous les acteurs, mettre en avant les initiatives régionales, assurer la coordination entre les pouvoirs publics et démontrer la faisabilité technico-économique de la basse énergie par la mise en place du retour d'expérience. La force de l'association est d'avoir su réunir la quasi-totalité des Régions, la ville de Paris, la Communauté d'agglomération de Dijon, le département Loire Atlantique, des industriels, notamment le collectif « Isolons la terre » ainsi qu'un large panel d'experts. Cette collaboration d'acteurs différents, publics et privés, est très positive, notamment dans l'élaboration de la réglementation thermique 2012, à laquelle Effinergie a apporté son expertise.

Jean-Jacques Queyranne

effinergie UN DES ACTEURS CLÉS DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT

Créée en 2006, l'association s'est donnée comme objectif de développer sur le marché de la construction neuve et rénovée, une véritable dynamique afin de générer des bâtiments confortables et performants d'un point de vue énergétique. Elle se donne les moyens de développer des référentiels et des outils, fédérer tous les acteurs, mettre en avant les dynamiques régionales et les acteurs de terrain, assurer la coordination entre les pouvoirs publics et les initiatives régionales, démontrer la faisabilité technico-économique de la basse énergie par la mise en place du retour d'expérience.

La quasi totalité des régions de France soutiennent effinergie®

Aujourd'hui, la quasi-totalité des régions ont rejoint l'association (19) ainsi que la Ville de Paris, le Grand Dijon et le Département Loire-Atlantique.

Un fort réseau de 50 adhérents

La force d'effinergie® est d'avoir su réunir un large panel d'adhérents et d'experts, qui suivent à chaque étape les projets de construction neuve et de rénovation : des centres techniques et de recherche, des associations, des banques, des industriels, des syndicats et des fédérations professionnelles, des organismes de formation, des architectes et des bureaux d'études.

En savoir plus : www.effinergie.org



Patrick Nossent
Président de Certivéa

L'atteinte des objectifs environnementaux et énergétiques impose une révolution sans précédent dans la façon de programmer, de concevoir, de réaliser, d'exploiter et d'utiliser les bâtiments. La nécessité de capitaliser, de progresser grâce aux retours d'expériences, de former les acteurs à ces nouveaux enjeux, passe vraisemblablement par la mise en place d'outils de valorisation des performances crédibles permettant une montée en puissance des savoirs-faire et une validation des solutions et des compétences. Certivéa s'attache donc dans ce contexte à proposer aux acteurs de la construction et de l'exploitation des certifications qui sont autant d'outils mis à disposition de ceux qui souhaitent progresser et prouver leur savoir faire et leur performance. Voici quelques éléments marquants : près de 1 000 opérations de certification NF Bâtiments Tertiaires – Démarche HQE dont plus d'une vingtaine concerne la phase exploitation, plus de 200 demandes de labels de haute performance énergétique, extension aux champs de l'exploitation, de la rénovation, des équipements sportifs, ...

Patrick Nossent



SON RÔLE, SES MISSIONS

Certivéa est une filiale du Groupe CSTB qui accompagne, par la certification, les démarches d'amélioration de la performance des acteurs de la filière construction dans toutes ses dimensions : managériale, satisfaction client, performances technique et environnementale. Certivéa est mobilisée autour des enjeux de la qualité environnementale des bâtiments (avec la certification NF Bâtiments Tertiaires – Démarche HQE), les processus opérationnels des architectes (MPRO Architecte), des promoteurs-constructeurs (QUALIPROM) et des maîtres d'ouvrages locatifs (QUALIMO). NF Etudes Thermiques et CSTB Compétences sont venus compléter en 2007 les certifications proposées par Certivéa aux acteurs. Certivéa est mandatée par AFNOR Certification et accréditée par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) pour la marque NF Bâtiments Tertiaires – Démarche HQE sous le n° 5-0054 et est également conventionnée au sens de l'arrêté du 8 mai 2007, ce qui lui permet de délivrer, dans le cadre d'une opération certifiée, les labels réglementaires de performance énergétique ainsi que la marque EFFINERGIE.

En savoir plus : www.certivea.fr



De la Démarche à la Certification



La démarche de Haute Qualité Environnementale (Démarche HQE), portée par l'Association HQE depuis plus de 15 ans, a pour objet de proposer une liste de 14 items, 14 cibles, permettant de programmer, concevoir et réaliser un bâtiment plus sain, plus confortable, plus respectueux de l'environnement qu'un bâtiment de même génération. Ces 14 objectifs ne faisaient pas référence à des niveaux de performance. Ils devaient être fixés par le maître d'ouvrage, le respect de la réglementation étant à considérer comme un minimum. Très rapidement, les acteurs de la construction ont souhaité voir se mettre en place des indicateurs de valeur sur chacune de ces cibles, permettant ainsi de quantifier et de qualifier les performances sur la base de règles du jeu partagées par l'ensemble des acteurs.

De là sont nés la certification NF Bâtiments Tertiaires - Démarche HQE et le référentiel technique associé qui détaille pour chacune **des cibles les niveaux de performance** en les classant en trois niveaux : **Base** (pratique courante/réglementation), **Performant** (bonne pratique), **Très Performant** (meilleure pratique). Cet outil permet aux acteurs de partager un langage commun, de se différencier, de valoriser les performances et solutions qu'ils entendent mettre en œuvre sur leurs opérations au travers d'audits indépendants menés par Certivéa.

LA QEB EN 14 CIBLES

MAÎTRISER LES IMPACTS SUR
L'ENVIRONNEMENT EXTERIEUR

ECO-CONSTRUCTION

- 1 Relation du bâtiment avec son environnement immédiat
- 2 Choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction
- 3 Chantier à faible impact environnemental

ECO-GESTION

- 4 Gestion de l'énergie
- 5 Gestion de l'eau
- 6 Gestion des déchets d'activités
- 7 Maintenance-Pérennité des performances environnementales

CRÉER UN ESPACE INTÉRIEUR
SAIN ET CONFORTABLE

CONFORT

- 8 Confort hygrothermique
- 9 Confort acoustique
- 10 Confort visuel
- 11 Confort olfactif

SANTÉ

- 12 Qualité sanitaire des espaces
- 13 Qualité sanitaire de l'air
- 14 Qualité sanitaire de l'eau

LA CERTIFICATION NF BÂTIMENTS TERTIAIRES - DÉMARCHE HQE

Elle permet de distinguer des bâtiments en construction et en rénovation dont les performances environnementales correspondent aux meilleures pratiques actuelles. Elle concerne les phases de programmation, de conception et de réalisation. La certification est délivrée à l'issue d'audits portant sur le Système de Management de l'Opération (SMO) et sur la Qualité Environnementale du Bâtiment (QEB), chacun faisant l'objet d'un référentiel technique. Une nouvelle certification des bâtiments en exploitation a été lancée fin 2009. La certification des opérations en rénovation a quant à elle été mise en place en juillet 2010. Ainsi la plupart des bâtiments tertiaires (enseignement, bureaux, santé, logistique, commerce, hôtellerie) et de leurs phases de vie (construction, rénovation, exploitation) sont couverts par une certification qui leur correspond.



La certification relève des dispositions de la Loi n° 94-442 du 3 juin 1994 et du code de la consommation relatives à la certification des produits industriels et des services. Le Décret n° 95-354 du 30 mars 1995 relatif à la certification des produits industriels et des services fixe notamment les conditions dans lesquelles fonctionnent la certification et l'élaboration des référentiels. La certification NF Bâtiments Tertiaires - Démarche HQE s'inscrit dans ce cadre et s'appuie sur un référentiel approuvé dont l'existence est mentionnée au Journal Officiel. L'ensemble des nouveaux référentiels de certification est élaboré et validé en concertation avec des représentants des diverses parties prenantes conformément aux exigences réglementaires.

• Nouveaux millésimes de référentiels de certification NF Bâtiments Tertiaires - Démarche HQE

Une nouvelle génération de référentiels pour la construction est en préparation pour début 2011. Ces référentiels intégreront les niveaux d'exigences de la future réglementation thermique 2012 qui devrait être applicable aux opérations tertiaires dont le permis de construire sera déposé après le 1er juillet 2011. Outre l'évolution des niveaux d'exigences qui devrait placer le niveau BBC comme le niveau minimum pour être certifié, ces référentiels devraient être davantage génériques.

Il est envisagé de regrouper les référentiels de Qualité Environnementale du Bâtiment (QEB) tels que bureaux, commerce, logistique, hôtellerie, enseignement sous un seul et unique document. Une version 2 pour le secteur de la santé devrait également sortir début 2011.

• Extension du champ aux quais de messagerie, entrepôts frigorifiques, à la rénovation

Depuis l'été 2010, les porteurs d'opération de construction de quais de messagerie et d'entrepôts frigorifiques disposent d'un addendum au référentiel plateforme logistique. Les opérations de rénovation sont également couvertes par un référentiel spécifique qui permet également de solliciter le label de haute performance énergétique BBC EFFINERGIE RENOVATION.

• Un référentiel sur l'Exploitation des bâtiments existants

La certification NF Bâtiments Tertiaires en Exploitation-Démarche HQE permet de distinguer les bâtiments en exploitation dont la qualité intrinsèque du bâti, les modalités de suivi et de maintenance et la qualité environnementale des pratiques permettent de bonnes performances environnementales en phase d'exploitation. Elle couvre tous les secteurs tertiaires, à l'exception de la santé.

Cette certification est accessible dès le début de la première année d'exploitation d'un bâtiment ou d'un groupe de bâtiments.

• Indicateurs de performances

L'ensemble des référentiels intègre un principe novateur d'agrégation à partir de points disponibles pour justifier de l'atteinte du niveau Très Performant. Ce principe d'agrégation permet d'apporter de la souplesse, et d'ouvrir le champ des possibles pour atteindre le seuil Très Performant. Par ailleurs, les référentiels intègrent les premiers indicateurs d'impact environnemental de l'ouvrage au sens de la norme XP P01-020-3.

Les premiers indicateurs intégrés dans les référentiels portent à ce jour sur les consommations de ressources énergétiques (kWh/m² SHON.an), l'impact sur le changement climatique (Kg eq CO₂/m² SHON.an), les ressources en eau (m³/m² SHON.an) et les déchets

Fin 2010 seront intégrés en complément les indicateurs internationaux définis par la Sustainable Building Alliance (www.sballiance.org). Les travaux nationaux et internationaux actuels devraient conduire à une approche d'affichage des indicateurs sous la forme d'une étiquette « bâtiment ». C'est le sens notamment du projet « HQE Performance » auquel participent activement Certivéa et les organismes certificateurs.

• En développement

La certification NF Equipements Sportifs - Démarche HQE devrait apparaître fin 2010 avec l'approbation du premier volet de cette certification consacré aux salles multisports. Un deuxième référentiel dédié aux équipements nautiques est en cours d'élaboration en vue d'une sortie en 2011.



Prouver la performance environnementale

Les atouts de la certification

La certification NF Bâtiments Tertiaires – Démarche HQE permet :

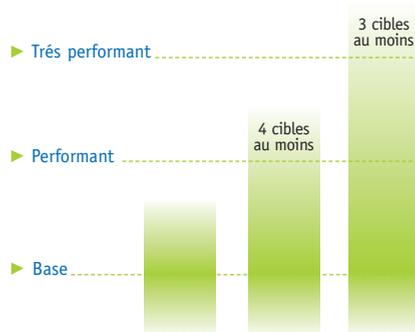
- de prouver par des audits indépendants les performances environnementales et notamment énergétiques d'une opération de construction ou de rénovation
- de bénéficier d'accès privilégiés au foncier et à des financements
- de valoriser les bonnes pratiques et de communiquer au travers de la marque NF Bâtiments Tertiaires – Démarche HQE.

UNE APPROCHE MULTI-CRITÈRES UNIQUE AU MONDE : LE PROFIL DE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE (QEB)

La certification s'appuie sur un référentiel technique établi à partir des principes de la Démarche HQE qui permet une approche environnementale multicritères (éco-construction, éco-gestion, santé, confort).

Cette approche multicritères conduit le maître d'ouvrage à définir et à justifier son objectif de qualité environnementale ce qui va se traduire par un "profil de performances environnementales". Les objectifs de l'opération sont fixés dans le SMO (Système de Management de l'Opération). Le SMO est à mettre en place pour chaque opération. Il fonctionne comme un outil de gestion de projet (fixation des objectifs, hiérarchisation du profil, analyse de site, attentes et besoins des parties intéressées, traçabilité, contractualisation,...) et oblige le porteur à mettre en place une gestion documentaire précise et exhaustive.

PROFIL ENVIRONNEMENTAL MINIMUM SELON LES 14 CIBLES QEB



Le respect des exigences du référentiel et des justifications d'atteinte d'objectifs par le maître d'ouvrage pour les 14 cibles de la Démarche HQE est vérifié par un auditeur mandaté par Certivéa à trois moments de l'opération : programme (avant APS)/conception (entre DCE et marchés signés)/réalisation (livraison).

Sur ce point considéré comme fondamental par la réglementation française sur la certification, l'approche française se distingue nettement des approches étrangères. En effet dans le cadre des certifications Certivéa, l'auditeur est toujours choisi, rémunéré et piloté par l'organisme certificateur et non par le demandeur. Il n'assiste aucunement le maître d'ouvrage souverain dans le choix de ses objectifs et des moyens qu'il retient pour son opération.



ACCOR – ALTAREA COGEDIM/SOGEPROM – Hôtel ISSY LES MOULINEAUX (92)
Archi. S.A d'Architecture Pierre et Cedric VIGNERON & Partenaires



ALTAREA COGEDIM/ICADE TERTIAL REGIONS – NICE MERIDIA (06)
Reichen & Robert / In situ / Jean-Paul Gomis / Brante et Vollenweider

Accord-cadre aménageurs

Onze accords de partenariats ont été conclus ou sont en cours de conclusion avec des collectivités ou aménageurs (SEM) : SEMAPA, SEINE ARCHE, SEMAVIP, Rouen Seine Aménagement, SEM VAL DE SEINE,... Ces accords renforcent notamment les conditions d'accès au foncier en rendant obligatoire le respect d'exigences locales et la certification vérifiées par Certivéa.

Les droits à bâtir, en général, sont subordonnés à l'obtention de la certification. La certification fonctionne dans ce cas comme un mode de preuve pour les collectivités et aménageurs.

Financements et Assurances

DEXIA Crédit Local de France, la Caisse des Dépôts et Consignations, SOGEBAIL (Société Générale), GENERALI et AXA réservent des conditions de financements ou d'assurance spécifiques (DO, TRC) pour les opérations certifiées en démarche HQE. IPD, CSTB formation font également bénéficier les porteurs d'opérations en certification de tarifs privilégiés. La liste des offres partenaires figure dans la rubrique documentation du site de Certivéa.

EN SAVOIR PLUS

A consulter et télécharger sur le site de Certivéa dans la rubrique "Les Certifications" : la liste des opérations certifiées avec leurs profils.



ALTAREA COGEDIM – Okabé Centre Commercial LE KREMLIN BICÈTRE (94)
Archi. Cabinet Valodé et Pistre



Prouver la performance énergétique



LES LABELS DE HAUTE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (HPE)

attestent des performances énergétiques lorsqu'elles sont au-delà de la réglementation ou des pratiques courantes. Ces labels ne peuvent être délivrés que par un organisme accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) et conventionné par l'Etat. La réglementation conditionne leur obtention à une certification associée. Le nom générique "HPE" recouvre les différents niveaux de labels qui ont été définis par l'Etat (arrêté du 8 mai 2007) pour les bâtiments neufs (HPE, HPE Enr, THPE, THPE Enr, BBC) d'une part et d'autre part pour les bâtiments rénovés (BBC RENOVATION) (Arrêté du 29 septembre 2009).

• Ces labels correspondent à un niveau d'amélioration :

- par rapport à un bâtiment de référence (neuf)
- par rapport à une situation initiale et un bâtiment de référence (rénovation)

Dans le cadre des réglementations actuelles (RT 2005 et RT Existant globale), ils sont exprimés en valeur relative (en pourcentage). Dans la future réglementation thermique 2012 (bâtiments neufs), applicable au secteur tertiaire dès 2011, le label HPE neuf sera exprimé en valeur absolue (consommation en kilowatts heure en énergie primaire par an et par mètre carré sur la shon (kWhEP /m²SHON/an)). Les valeurs de consommation maximales de référence en valeur absolue seront différentes selon le type d'activité notamment.

Un maître d'ouvrage qui souhaite valoriser à la fois la performance environnementale et la performance énergétique s'orientera vers la certification NF Bâtiments Tertiaires – Démarche HQE complétée par une demande de label HPE. Dans ce cadre, il utilisera les référentiels de Qualité Environnementale du Bâtiment (QEB) et de Système de Management d'Opération (SMO) et les critères de performance énergétiques du label HPE décrit dans la première partie du référentiel de la Performance Énergétique et de la Qualité Associée (PEQA).

Dans la mesure où il est en démarche HQE, les critères (Qualités Associées) de la seconde partie du référentiel PEQA sont considérés comme satisfaits.

Le référentiel QEB s'appuie sur les 14 cibles de la démarche HQE, permet une approche multicritère et l'affichage d'un profil.

Un maître d'ouvrage souhaitant valoriser uniquement la performance énergétique en s'assurant du respect de certains garde-fous s'orientera vers la certification NF Bâtiments Tertiaires associée au label HPE. Dans ce cadre, il utilisera le référentiel de la Performance Énergétique et de la Qualité Associée (PEQA).

Les premiers labels
En septembre 2010, 15 bâtiments tertiaires disposent d'un label de performance énergétique.

La plupart des demandes de certification NF Bâtiments Tertiaires-Démarche HQE intègrent désormais une demande de label de performance énergétique.

Bon à savoir



ICADE - Bâtiment 270
Ph.J.Le Goff - J.Urquijo



Le référentiel PEQA demande que soient vérifiés :

- La performance énergétique de l'ouvrage selon les critères du label HPE
- Le respect de critères de qualité associés à la performance énergétique :
 - Qualité Associée 1 "Ambiance thermique"
 - Qualité Associée 2 "Qualité d'air"
 - Qualité Associée 3 "Ambiance visuelle"
 - Qualité Associée 4 "Ambiance acoustique"
 - Qualité Associée 5 "Facilité d'exploitation, d'entretien et de maintenance"
 - Qualité Associée 6 "Qualité de la construction"

TYPE DE BÂTIMENT	LABEL ACCESSIBLE	CERTIFICATION ASSOCIÉE	RÉFÉRENTIEL TECHNIQUE DE CERTIFICATION ASSOCIÉE
BÂTIMENT NEUF	HPE 2005 HPE enr 2005 THPE 2005 THPE enr 2005 BBC - EFFINERGIE 2005	NF ASSOCIÉ À HPE BÂTIMENTS TERTIAIRES OU NF DÉMARCHE HQE BÂTIMENTS TERTIAIRES	Référentiel de la Performance Énergétique et de la Qualité Associée pour le neuf Référentiel de la Qualité Environnementale du Bâtiment (neuf ou réhabilitation lourde) + Référentiel Système de Management d'Opération + Critères de la Performance Énergétique contenus dans le référentiel de la PEQA
	BBC EFFINERGIE Rénovation 2009 (bâtiment achevé après le 1 ^{er} janvier 1948) EFFINERGIE Rénovation 2009 (bâtiment achevé avant le 1 ^{er} janvier 1948)	NF ASSOCIÉ À HPE BÂTIMENTS TERTIAIRES OU NF DÉMARCHE HQE BÂTIMENTS TERTIAIRES	Référentiel de la Performance Énergétique et de la Qualité Associée pour la rénovation Référentiel de la Qualité Environnementale du Bâtiment (rénovation) + Référentiel Système de Management d'Opération + Critères de la Performance Énergétique contenus dans le référentiel de la PEQA

IFFAGE IMMOBILIER IDF- Le VOLTA
Saint-Denis (93)
Arch.CABINET BDVA





Certification, modes opératoires



Une opération entre en certification en général au moment de la phase programme et au plus tard 3 mois après le dépôt de la DROC (Déclaration d'ouverture de chantier). Pour présenter une opération en certification, il convient d'adresser à Certivea un dossier de demande constitué d'une lettre type et d'un dossier à télécharger sur le site de Certivea (www.certivea.fr) complété des pièces à joindre permettant l'étude de la recevabilité de la demande (programme, pré-programme, planning, surface Shon, profil de qualité environnementale envisagé,...).

A réception de ces éléments, sous quelques jours, une offre de certification constituée de conditions particulières et générales est adressée au demandeur sur la base du barème en vigueur (coût variable selon le secteur et le nombre de m² Shon : de l'ordre de 11 000 € H.T. à un peu plus de 40 000 € H.T.).

Le coût du label de haute performance énergétique est accessible en option et est de l'ordre de 5 000 € H.T.

Compte-tenu des caractéristiques de la prestation de certification, la procédure de marché négocié sans mise en concurrence est utilisée par les maîtres d'ouvrage soumis au Code des Marchés Publics.



Le premier audit peut être programmé dans le mois qui suit l'acceptation de l'offre si le maître d'ouvrage est prêt (transmission à l'auditeur de l'évaluation de QEB sur la base du référentiel 15 jours à trois semaines avant l'audit pour permettre à l'auditeur de préparer son plan d'audit). Un rapport d'audit est

communiqué sous une dizaine de jours après l'audit au maître d'ouvrage. L'opération peut être certifiée dès la phase programme. Le même tempo est utilisé pour les audits conception (DCE/Marchés signés) et réalisation (livraison) et le certificat est mis à jour au fur et à mesure des phases.



Dans le cadre de cette certification, l'opération peut rentrer jusqu'à six mois au plus tard après réception. Cependant, en général, la demande est à effectuer au moment de la conception. Pour présenter une opération en certification, il

convient d'adresser à Certivea un dossier de demande constitué d'une lettre type et d'un dossier à télécharger sur le site de Certivea (www.certivea.fr) complété des pièces à joindre permettant l'étude de la recevabilité de la demande (programme, pré-programme, planning, surface Shon,...). A réception de ces éléments, sous quelques jours, une offre de certification constituée de conditions particulières et générales est adressée au demandeur sur la base du barème en vigueur (de l'ordre de 10 000 € H.T.).

La procédure de marché négocié sans mise en concurrence est utilisée par les maîtres d'ouvrage soumis au Code des Marchés Publics compte-tenu des caractéristiques de la prestation de certification. Dans le cadre d'un label sollicité sur la base de la certification NF Bâtiments Tertiaires HPE, la vérification documentaire a lieu en phase étude et l'audit sur site se déroule en phase réalisation. L'attestation de label est délivrée après la vérification in situ.

Dans le cadre de demandes de label, de bonification de COS ou de financement spécifique, une attestation de pré-validation pourra être délivrée par Certivea au moment du dépôt de permis de construire.

ALTAREA COGEDIM/ICADE TERTIAL REGIONS
NICE MERIDIA (06)
Reichen & Robert / In Situ /
Jean-Paul Gomis / Brante et Vollenweider



	NEUF	RÉNOVATION
PROCESSUS CLÉS	 Label HPE-THPE BBC e/Inergie	 Label HPE-THPE BBC e/Inergie
AUDIT ET VÉRIFICATIONS	Vérification documentaire en phase étude et vérification sur site en phase réalisation	3 audits (programme, conception, réalisation)
BÉNÉFICES	Bonification de COS	Bonification de COS, remise 10% DD et TRC, financement spécifique Caisse des Dépôts, Dexia...)
DROIT D'USAGE DE LA MARQUE	Aucune communication possible avant la délivrance du label à l'achèvement	HQE : communication possible dès le certificat phase programme Label : aucune communication possible avant la délivrance du label à l'achèvement
COÛT DE LA CERTIFICATION ET DU LABEL	À partir de 10 000 €*	Montant de la certification NF Bâtiments Tertiaires – Démarche HQE + 4980€ par label*

*Prix par unité de label/par bâtiment
Prix HT donné à titre indicatif
valeur 06/2010

Obtenir un label de haute performance énergétique :

Selon l'option retenue (Certification NF Bâtiments Tertiaires – Démarche HQE avec une option Label HPE ou NF Bâtiments Tertiaires associé à HPE), le processus de vérification, d'audit, les bénéfices et les droits à communiquer sont différents. Dans le cadre d'un label sollicité sur la base de la certification NF Bâtiments Tertiaires HPE, un audit documentaire a lieu en phase étude et audit sur site se déroule en phase réalisation.

Le mode de preuve s'appuie dans ce cas sur une vérification documentaire au moment de l'étude thermique et sur une visite in situ à la réception.

AIR FRANCE – ORYzon 2010
Orly (94)
Archi. Bernard Valero – Frédéric Gadan

